

Mise à jour de la résolution du CED

Sécurité du patient

Introduction

Le Council of European Dentists (CED) est une organisation européenne à but non lucratif qui représente plus de 340 000 praticiens de l'art dentaire en Europe. Fondée en 1961, elle rassemble aujourd'hui 33 associations dentaires nationales issues de 31 pays européens.

Les praticiens dentaires s'engagent à réaliser des soins dentaires sûrs, qui se révèlent nécessaires pour garantir une santé générale adéquate. Ils visent également à réduire les risques et à établir une culture ouverte de sécurité du patient qui leur permet de tirer des enseignements à partir de leur propre expérience ainsi que de celle des autres.

Les cabinets dentaires se présentent sous de nombreuses formes différentes, allant du cabinet comprenant un seul praticien à la grande entreprise. Le patient doit bénéficier du même niveau de sécurité des soins indépendamment du type et de la taille du cabinet, qu'il relève du milieu privé, public ou universitaire.

Santé générale du patient

Des mesures visant à améliorer la sécurité des patients et la qualité des soins fournis doivent être prises après examen des différentes conditions médicales dans lesquelles les patients bénéficient des traitements. Les risques qui touchent la sécurité du patient et les moyens les plus appropriés pour les réduire au minimum varient selon les conditions sanitaires. Les dentistes et les assistants dentaires doivent disposer des compétences et du niveau de préparation nécessaires pour faire face à toute situation d'urgence médicale susceptible de se présenter pendant un traitement. Il est impératif que les protocoles existants des techniques de réanimation cardiopulmonaire et des pratiques de sédation soient mis en place.

La fourniture et la prescription responsables de produits pharmaceutiques et de suppléments en termes d'action, d'efficacité et de dosage contribuent à la sécurité du patient dans le cadre de la consommation de médicaments.

Consacrer du temps à la consultation est un facteur important garantissant la sécurité et le niveau de qualité élevé des soins dentaires.

Depuis toujours, les dentistes européens visent à fournir des soins dentaires en utilisant des moyens actuels, sûrs et de haute qualité, tout en réduisant les risques liés à la pratique dentaire. Dans ce contexte, l'amélioration continue des normes, des protocoles et des lignes directrices en lien avec la sécurité du patient et la qualité des soins est un volet important de la profession dentaire.

Déontologie et code de conduite professionnelle

Des normes rigoureuses en matière de code de conduite professionnelle et de déontologie permettent de garantir la sécurité et la qualité élevée des soins dentaires dans l'Union européenne. Les membres du CED exhortent les dentistes à respecter le code de déontologie établi au niveau national.

En outre, ils se sont mis d'accord sur un ensemble de principes déontologiques généraux et ont adopté un code de déontologie pour les dentistes de l'UE (texte initial adopté en 1965 ; dernières modifications apportées en 2017).¹ Dans le code de déontologie susmentionné, les dentistes européens ont manifesté leur engagement à agir en permanence dans l'intérêt supérieur des patients, à respecter leur dignité, leur autonomie et leur libre arbitre, ainsi qu'à entretenir une bonne relation avec leur patientèle.

¹<https://cedentists.eu/ced-code-of-ethics.html>

Dans chaque État membre, la profession dentaire dispose de fonctions d'autorégulation propres en ce qui concerne la promotion d'un niveau de qualité élevé, et s'inscrit dans un cadre collaboratif visant à promouvoir la sécurité du patient et des services de soins de haute qualité. Les personnes morales ou investisseurs ne peuvent influencer sur les décisions thérapeutiques prises par les praticiens avec l'accord du patient ni imposer des objectifs cliniques et financiers.

Une communication efficace et claire entre le patient et le professionnel de la santé est essentielle pour obtenir un consentement éclairé. Tout problème de communication provoqué, par exemple, par la barrière linguistique, est un obstacle potentiel, notamment en ce qui concerne la compréhension du pronostic par le patient, l'utilité des soins prodigués, les attentes et l'implication dans le traitement.

Le patient doit disposer d'informations détaillées suffisantes sur les risques éventuels, conformément aux dispositions de la directive relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers.²

Pratiques dentaires transfrontalières et traitement cohérent

La préservation de la sécurité du patient, y compris d'une infection par une bactérie résistante, peut être une tâche complexe en cas de mobilité transfrontalière. La tendance actuelle à voyager pour recevoir des soins poussés mais rapides (tourisme dentaire) constitue une menace sérieuse potentielle pour la sécurité du patient. Pour un dentiste, il n'est pas facile d'établir un plan de pré-traitement ou de proposer des soins de post-traitement (continuité des soins), qui sont des conditions indispensables pour garantir des soins dentaires de haute qualité.

Équipe de soins dentaires

Pour préserver la prestation adéquate de soins dentaires et la relation appropriée avec les patients, les membres de l'équipe de soins dentaires doivent disposer d'une éducation, d'une formation et d'une autorisation légales idoines pour assurer les interventions en soins buccodentaires spécifiques délégués par le dentiste. Ils doivent notamment respecter un code de conduite et le droit du travail ou les normes établies pour garantir la sécurité du patient et le travail d'équipe efficace.

Un personnel informé et formé dans les domaines de la protection des données, du nettoyage, de la désinfection, de la stérilisation et de la conservation est nécessaire pour que l'équipe puisse réaliser ses tâches de manière sûre et efficace.

Recommandations

En conclusion, seul un dentiste jouissant d'une éducation et d'une qualification appropriées peut garantir la sécurité des soins dentaires. La profession dentaire est désireuse d'améliorer la sécurité et la qualité de diverses manières, notamment :

- Promouvoir la formation professionnelle continue pour garantir la mise à niveau des compétences.
- Établir, approuver et appliquer des protocoles cliniques pour chaque acte ou intervention, tout en évitant la normalisation des méthodes et systèmes.
- Utiliser des matériaux dentaires et des dispositifs médicaux certifiés, agréés et homologués pour le plan de traitement individualisé de chaque patient.

²<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A32011L0024>

- Constituer des groupes d'étude locaux au sein desquels les dentistes peuvent partager leurs expériences.
- Établir des systèmes permettant de déclarer les conséquences néfastes ou les accidents potentiels de manière volontaire et anonyme, sans porter accusation.
- Garantir la conformité avec la législation en vigueur relative au traitement des données personnelles, au contrôle des infections et à la gestion des déchets.

Adoptée lors de l'Assemblée Générale du CED de novembre 2020